**Modèle d’arrêté**

***D’attribution d’un congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour un contractuel***

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de l’arrêté.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

**Arrêté n°20***…* **- …** *(n° d’ordre)*

**portant attribution d’un congé de paternité et d’accueil de l’enfant**

**à** *Monsieur* **…** *(prénom et NOM de l’agent)*

*Le-La Maire-Président-Présidente de* … *(nom de la commune ou de l’établissement public sauf si vous inscrivez ce nom en haut à gauche),*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article …[[1]](#footnote-1)

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.631-1 à L.631-2 et L.631-9,

Vu le Code du travail, notamment son article L1225-35,

Vu le Code de la sécurité sociale,

**Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;**

**Vu le décret n°88-155 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 10 et 12,**

*(Le cas échéant)* Vu le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale, notamment son article 9,

Vu le décret n°2021-846 du 29 juin 2021 relatif aux congés de maternité et liés aux charges parentales dans la fonction publique territoriale, notamment ses articles 13 et 14,

Vu la demande formulée par Monsieur … *(prénom et NOM de l’agent)* auprès de l'autorité territoriale au moins 1 mois avant la date présumée de l’accouchement,

Vu la copie du certificat établi par le professionnel de santé qui suit la grossesse, le docteur … (*prénom et NOM du professionnel de santé)* en date du … indiquant l’état de grossesse de Madame … *(prénom et NOM de l’agent)* et fixant la date présumée de l’accouchement le … *(date présumée de l’accouchement)*,

Vu le document justifiant que l’agent demandeur est bien *le père, le (la) conjoint(e), la personne liée par un PACS ou le (la) concubin(e)* de la mère,

Vu le document justifiant de la naissance *de (des) l’enfant(s)* ... (Prénom, nom du ou des enfants),

Vu les modalités d’utilisation du congé demandées par l’agent,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

*Monsieur* … *(prénom et NOM de l’agent)* est placé en congé de paternité et d’accueil de l’enfant pour une période de ... jours.[[2]](#footnote-2)

Conformément à sa demande, le congé est utilisé de la manière suivante :

* En une seule fois, du … au … (congé pris immédiatement après le congé de naissance).

OU

* En plusieurs fois : une première période du … au … *(4 jours calendaires consécutifs succédant immédiatement au congé de naissance)*, puis une seconde période prise de manière continue du … au … *(dans les 6 mois qui suivent la naissance)*.

OU

* En plusieurs fois : une première période du … au … *(4 jours calendaires consécutifs succédant immédiatement au congé de naissance)*, puis une seconde période, utilisée de manière fractionnée, du … au … puis du … au … *(deux périodes d’une durée minimale de 5 jours chacune, dans les 6 mois qui suivent la naissance)*.

**Article 2 :**

*(Le cas échéant)* Le temps partiel est automatiquement suspendu avec rétablissement à temps plein pendant toute la durée du congé.

**Article 3 :**

Pendant toute la durée du congé de paternité, Monsieur… *(prénom et NOM de l’agent)* conserve l'intégralité de son traitement, du supplément familial de traitement (SFT) et de l'indemnité de résidence, déduction faite des indemnités journalières de repos versées par la Sécurité sociale, sauf en cas de subrogation par l’employeur.

*(Le cas échéant)* la rémunération de l’agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé de paternité.

 **Article 4 :**

*(Le cas échéant)* Pendant toute la durée du congé de paternité, l’indemnité de fonctions, de sujétions et d’expertise (IFSE), est maintenue à Monsieur … *(prénom et NOM de l’agent)*, dans les mêmes proportions que le traitement **[[3]](#footnote-3)**

**Article 4 :**

*(Le cas échéant)* L'agent[[4]](#footnote-4) apte à reprendre son service à l'issue d'un congé de paternité est admis, s'il remplit toujours les conditions requises, à reprendre son emploi dans la mesure où les nécessités du service le permettent. Dans le cas où l'intéressé ne pourrait être réaffecté dans son précédent emploi, il bénéficie d'une priorité pour occuper un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente.

OU

*(Le cas échéant)* L’agent[[5]](#footnote-5) apte à reprendre son service à l'issue d'un congé de paternité est admis, s'il remplit toujours les conditions requises, à reprendre son emploi dans la mesure où les nécessités du service le permettent. Dans le cas où l'intéressé ne pourrait être réaffecté dans son précédent emploi, il bénéficie d'une priorité pour occuper un emploi similaire assorti d'une rémunération équivalente. Ce droit à réintégration est valable si le terme de l’engagement est postérieur à la reprise. Le réemploi est alors prononcé de droit pour la période restant à courir jusqu’au terme de l’engagement.

**Article 5 :**

*Le Directeur général des services ou La secrétaire de mairie* est *chargé(e)* de l’exécution du présent arrêté.

**Article 6 :**

Une ampliation sera adressée *au Président/ à la Présidente* du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret et au comptable principal de … (*nom de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*).

**Article 7 :**

Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du *Maire de la commune* *OU du Président/ de la Présidente de … (dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public concerné)* et/ou d’un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

*Monsieur ou Madame le* *Maire-Président/Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent arrêté.

*Le-la* *Maire-Président/Présidente*

*NOM Prénom*

Fait à … *(nom de la commune ou de la commune siège de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)*

Le … *(date)*

Notifié le … *(date)*

Signature de l’agent :

*Cet arrêté n’est pas transmis au Représentant de l’Etat*

1. *L.2122-18 (commune) ou L.3221-3 (département) ou L.4231-3 (région) ou L.5211-9 (intercommunalité)* [↑](#footnote-ref-1)
2. *Lorsque le contrat est à durée déterminée, le congé de paternité ne peut être attribué au-delà de la période d'engagement restant à courir.* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Se référer aux conditions de maintien de l’IFSE en cas d’absence mentionnées dans la délibération relative à au RIFSEEP*  [↑](#footnote-ref-3)
4. *Uniquement pour les agents en CDI* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Uniquement pour les agents en CDD* [↑](#footnote-ref-5)